

WEBINAIRE

ÉPISODE #11



14 MARS 2025

14H - 15H

L'IMPORTANCE DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DANS UN PROJET EN ÉNERGIE RENOUVELABLE

ANIMÉ PAR LE CRER
LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

À DESTINATION DES ÉLUS & CHARGÉS DE
MISSION EN COLLECTIVITÉS

LES MISSIONS DES CONSEILLERS



Structurer et communiquer sur l'offre de conseil, le photovoltaïque et l'éolien

Webinaires, visites de sites, ressources



Appuyer les élus dans leurs rôles de facilitateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur :

Conseil auprès des collectivités, intervention et journées d'information...



Appuyer les élus qui souhaitent développer un projet et aller plus loin :

Stratégie territoriale, développement de projet...



Contribuer au réseau régional et national

Mise en réseau avec les Département et DDT, Syndicat d'énergie, Société d'économie mixte, Parc naturel et régionaux, Pôle d'équilibre territorial et rural...

Parcours des élus

Vous souhaitez...

- Développer une stratégie territoriale autour de l'éolien et du photovoltaïque
- Demander un soutien en ingénierie spécifique sur les questions du photovoltaïque et/ou de l'éolien
- Faire face aux réserves et aux débats
- Être informé sur les différents montages de projets possibles
- Donner un avis aux collectivités de développement pour la mise en place de projets photovoltaïques ou éoliens sur du foncier public ou privé

ÉTAPE 2

LE CONSEILLER IDENTIFIE LES PRIORITÉS DES COLLECTIVITÉS (COMMUNES - EPCI) et apporte un accompagnement adapté

- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES SUR LES DEUX FILIÈRES
- CONSEILS SUR LA STRATÉGIE TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LE POTENTIEL TERRITORIAL
- CONSEILS ET RÉFLEXIONS AU NIVEAU DU PROJET
- ANIMATION ET CO-ANIMATION D'ÉVÉNEMENTS
- MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE
- RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES/ÉOLIENS
- APPORT DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

ÉTAPE 1

L'EPCI PREND CONTACT AVEC UN CONSEILLER DU RÉSEAU



ÉTAPE 3

LE CONSEILLER RÉALISE L'ACCOMPAGNEMENT QUI FERA L'OBJET D'UNE RESTITUTION Réponse personnalisée par mail Transmission de guides et de rapports Soutien de réunion et d'animation Retours d'expériences de collectivités/porteurs de projets Échanges de méthodologie et documents modèles Conseil sur la planification

ÉTAPE 4

ÉVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS PAR LA COLLECTIVITÉ via un questionnaire en ligne

Un accompagnement gratuit, neutre et indépendant en amont de vos projets

STRATÉGIE

- Information et conseil sur les aspects techniques, juridiques et financiers de projets possibles
- Sensibilisation aux différents montages de projets possibles
- Aide à la planification, l'identification des potentiels photovoltaïque/éolien et à l'élaboration des appels à manifestation d'intérêt

ÉMERGENCE

- Retours d'expériences : visites de sites, mise en réseau des acteurs publics et privés, témoignages
- Conseil pour aller plus loin dans les démarches du territoire

DÉVELOPPEMENT

CONSTRUCTION

EXPLOITATION

- INTERVENTION PONCTUELLE DES GÉNÉRATEURS POUR LA SUITE DE VOS PROJETS
- Avis possible sur les études techniques, réglementaires, juridiques, financières
 - Avis sur la contractualisation des baux



Pour comprendre l'accompagnement des Générateurs Nouvelle-Aquitaine, [téléchargez le parcours des élus](#) (version 2025)

LES CHIFFRES CLÉS (2022-2024)

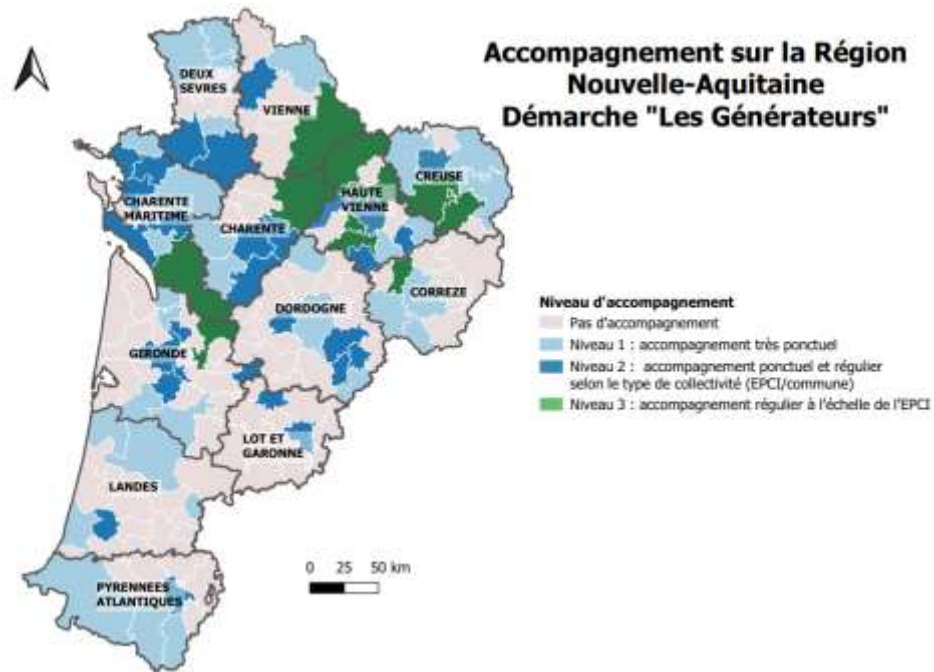
 **218** prises de contact

 **26** collectivités guidées dans le lancement d'une stratégie territoriale

 **73** collectivités guidées dans le développement de de projets

 **85** journées et demi-journées d'information

 **1 336** personnes sensibilisées



NOUVELLE-AQUITAINE NORD

Mathieu MANSOURI
CRER Nouvelle-Aquitaine

Juliette BADIN
CIRENA

Alvina HEYNE
CRER Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE SUD

Arnaud DE OLIVEIRA
Eliot WATTEZ
ALEC 33

Zoé STEPHANT
CIRENA










CONTACTEZ LE RÉSEAU

nouvelle-aquitaine@generateurs.info

LA WEBSÉRIE DES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

Flashez pour visionner les replays !



-  Connaître les enjeux du territoire pour agir et développer l'éolien et le photovoltaïque
-  Mieux connaître la filière photovoltaïque
-  Mieux connaître la filière éolienne
-  Le rôle des collectivités dans le montage de projets d'énergie renouvelable (EnR)
-  L'importance des outils de planification dans les projets EnR
-  Les projets EnR citoyens et participatifs
-  Tout savoir sur l'autoconsommation collective
-  Comment dialoguer avec un développeur ?
-  Découvrir la filière agrivolaïque



INFORMATIONS PRATIQUES

Une **websérie** pour apporter des éléments de connaissances et de réponse aux élus sur le **photovoltaïque et l'éolien** en Nouvelle-Aquitaine

Un format d'1H :

40' information + retour d'expérience
20' échanges

Replay disponible

Sur [la playlist Youtube des Générateurs Nouvelle-Aquitaine](#) quelques jours après le webinaire



WEBINAIRE

ÉPISODE #11



14 MARS 2025

14H - 15H

PROGRAMME

14h05 - INTRODUCTION

Alvina HEYNE - Les Générateurs
Nouvelle-Aquitaine - CRER

14h10 - RETOUR SUR UNE STRATÉGIE DE TERRITOIRE ET L'APPORT DU PLAN DE PAYSAGE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Adeline CHARRÉ, Responsable de projets
transition énergétique et TEPOS
Jacques Dumais, élu référent transition
énergétique

**Communauté de Communes du
Confluent et des Coteaux de Prayssas
(47)**

L'IMPORTANCE DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DANS UN PROJET EN ÉNERGIE RENOUVELABLE

ANIMÉ PAR LE CRER
LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

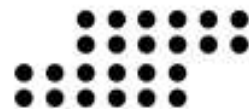
À DESTINATION DES ÉLUS & CHARGÉS DE
MISSION EN COLLECTIVITÉS

14h30 - INTÉGRER LE PAYSAGE DANS LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES : RETOURS D'EXPÉRIENCE ET RECOMMANDATIONS

Sonia FONTAINE, Paysagiste-concepteur DPLG
Paysagiste Conseil de l'État
DREAL Auvergne Rhône-Alpes

14h50 - QUESTIONS/RÉPONSES





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

www.communauteconfluent.com



Plan de paysage de Transition énergétique

**STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

En appui de la démarche en cours sur le PLUi





Carte d'identité

29 communes
18 800 habitants

Communauté de
communes née en
2017
(fusion)

Activité agricole
importante (grandes
cultures, maraîchage,
fruitiers)

Potentiel ENR principal
: solaire photovoltaïque



1. CONTEXTE PREALABLE AU LANCEMENT DU PLAN DE PAYSAGE



Rappels : un Plan de paysage de Transition Énergétique : pourquoi ?

- Enrichir la charte qualité photovoltaïque
- Contribuer à la définition du projet de territoire, socle du PLUi à 29 communes
- Renouveler la stratégie de transition énergétique (suites de la démarche TEPOS)

En s'appuyant sur un socle commun : **NOS PAYSAGES**

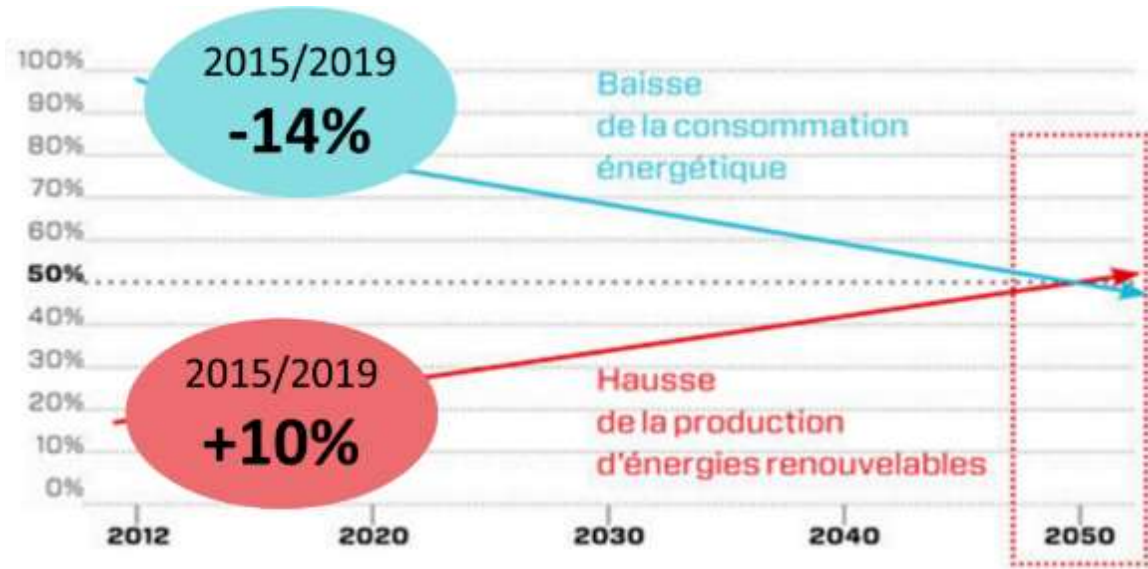
Objectifs complémentaires :

- Identifier et mettre en valeur les richesses paysagères du territoire ;
- Appréhender les liens entre paysages, cadre de vie et choix politiques
- Mobiliser élus et acteurs sur la notion de territoire commun et d'avenir partagé ;
- Se réapproprier la question de l'énergie par le paysage ;
- Intégrer la transition énergétique au projet de territoire

Le Paysage - outil de mise en cohérence
des projets et démarches : de transition
énergétique, de développement
économique et touristique

D'où partons-nous ?

Démarche TEPOS entre 2017 et 2023 : la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, un territoire à énergie positive à l'horizon 2030-2050 ?



Pour être un « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE » d'ici 2050, il nous faut :

/2 les consommations d'énergie

X2 production d'énergies renouvelables

STRATÉGIE

3 axes de travail prioritaires :

- ➔ Rénovation des bâtiments publics et privés
- ➔ Mobilités alternatives et douces
- ➔ Développement des énergies renouvelables

D'où partons-nous ?

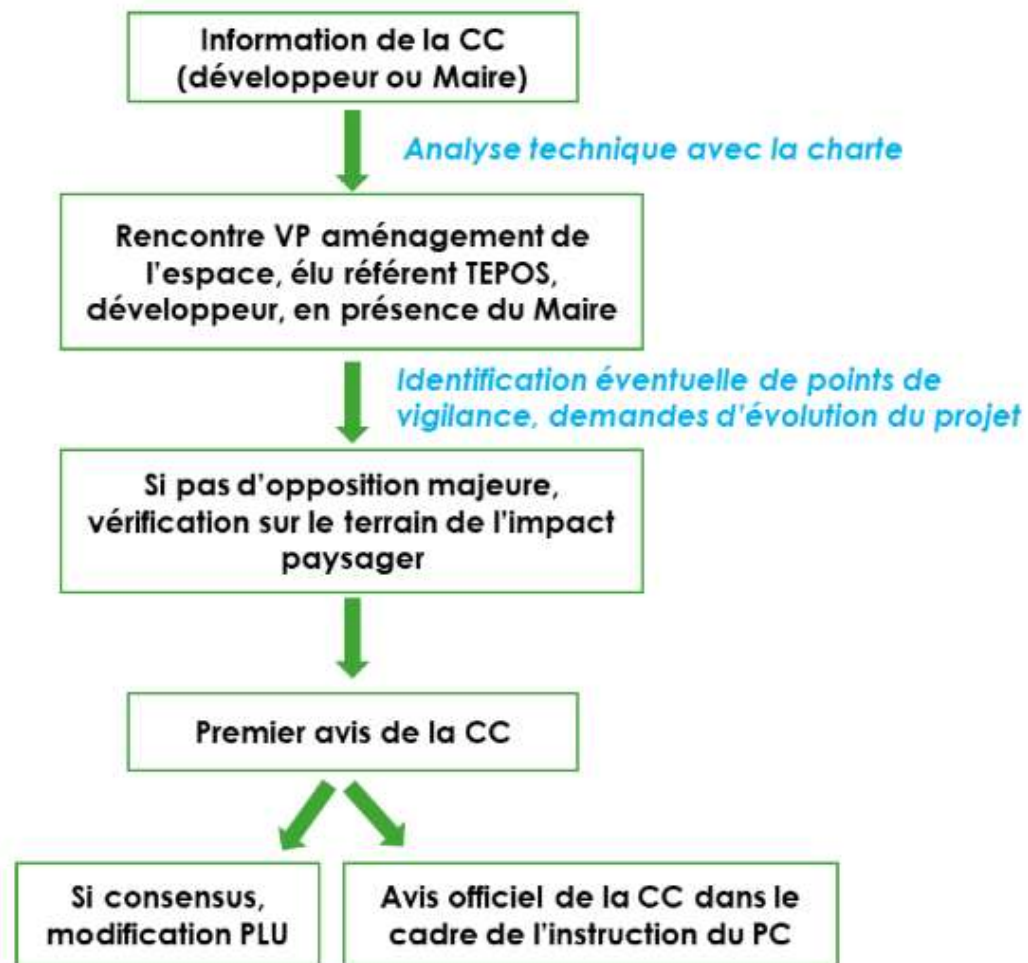
La Charte de qualité pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque (2022) :
un premier pas vers une maîtrise du développement du photovoltaïque

Une **VOLONTE** : **ENCADRER** le développement du photovoltaïque & **SOUTENIR** les projets de qualité

Un **OUTIL non opposable**, pour faciliter la **DISCUSSION** avec les développeur

Une **CLASSIFICATION** de toutes les parcelles et une **METHODE** de prise en charge des projets

Enjeu
Rédhibitoire
Majeur
Fort
Modéré



D'où partons-nous ?



Un réel outil de dialogue

Une méthodologie éprouvée avec les développeurs : montée en qualité des projets

Une analyse des projets étayée permettant à la collectivité d'émettre des avis justifiés en tant que Personne Publique Associée (PPA)



Une utilisation inégale d'une commune à l'autre, une collaboration variable avec les développeurs

La montée en puissance des projets agrivoltaïques qui impose une analyse des projets sur des critères agricoles nouveaux pour la collectivité

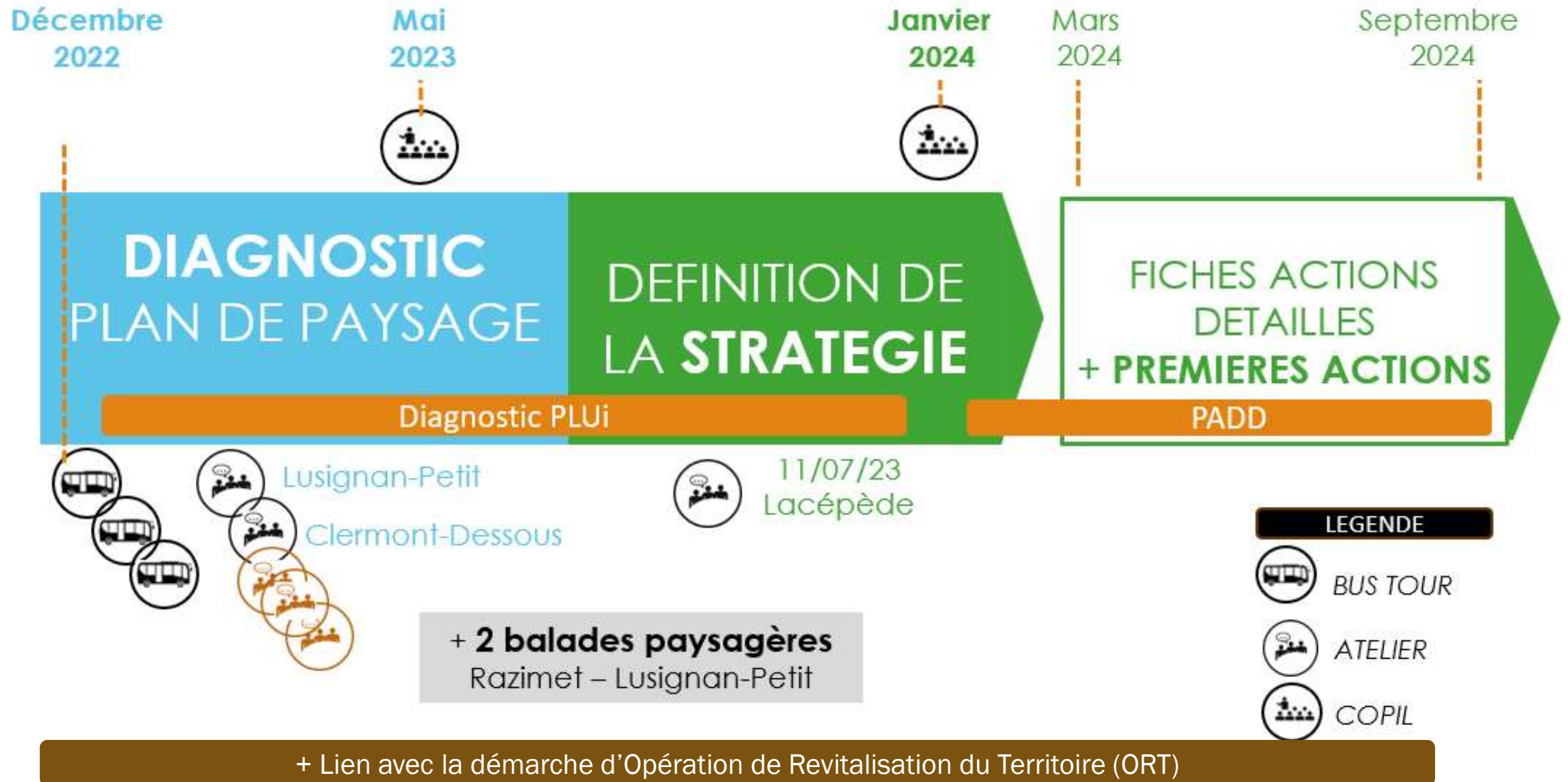
Un document insuffisant pour traiter les questions paysagères

=> Proposition de compléments dans le cadre du plan de paysage de transition énergétique

2. L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE PAYSAGERE DE TRANSITION ENERGETIQUE



Plan de paysage et PLUi : une élaboration conjointe

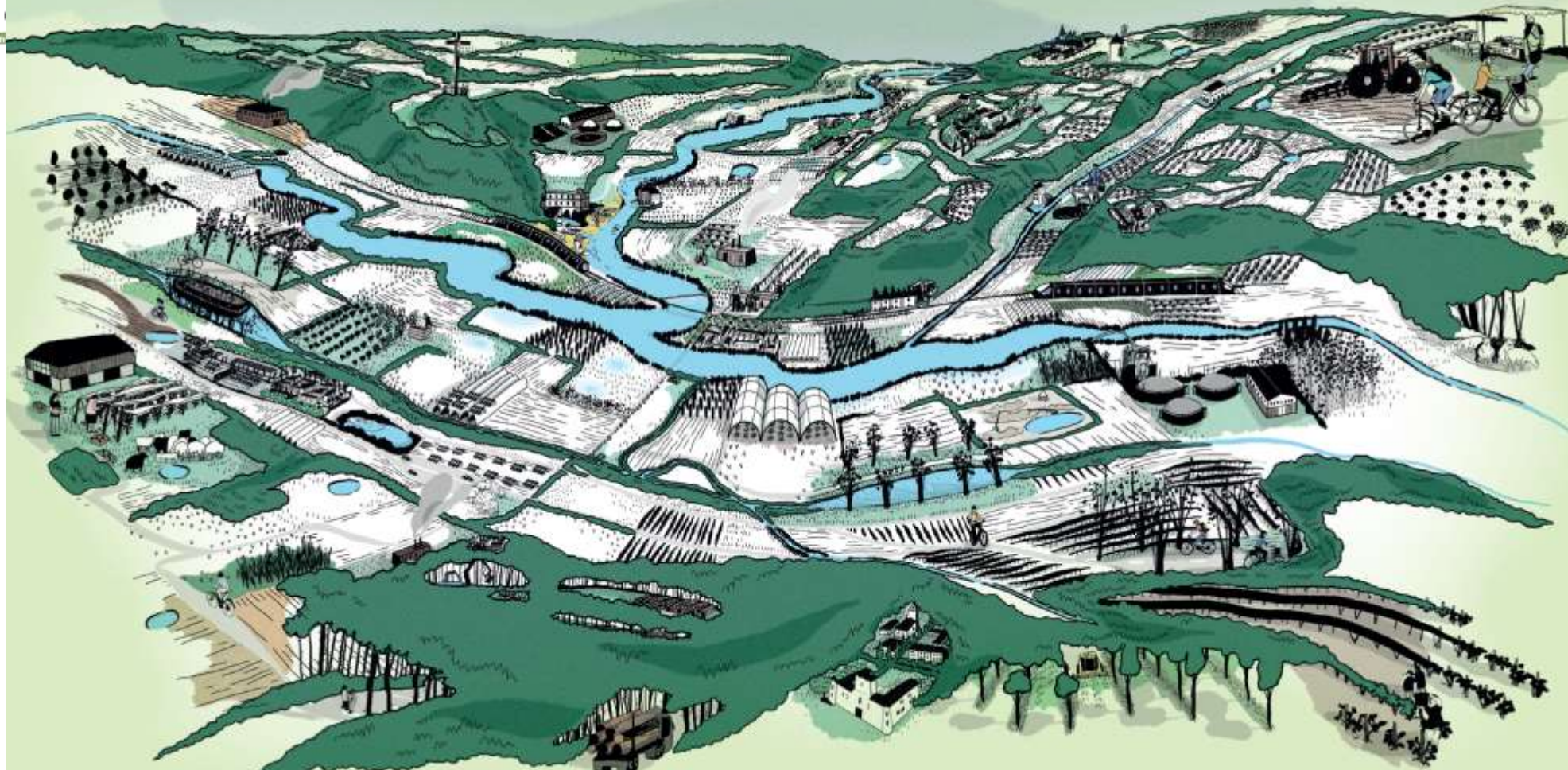


3 BUS TOUR et 3 ateliers sur 6 mois



Partager une expérience commune des paysages et aborder les enjeux de la transition énergétique





OQPTE 1 / Maîtriser le développement du photovoltaïque

OQPTE 2 / Urbaniser et construire autrement

OQPTE 3 / Cultiver durablement, manger sain et local

OQPTE 4 / Gérer écologiquement les espaces (inter)communaux

OQPTE 5 / Développer de manière volontariste la filière bois énergie

OQPTE 6 / Inventer des nouvelles mobilités

OQPTE 7 / Valoriser des sites énergétiques emblématiques

OQPTE 8 / Diffuser une culture des paysages de l'énergie



Une stratégie paysagère de transition énergétique...

AXE 1 PRODUIRE LOCALEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF 1
Maîtriser le développement
du photovoltaïque (PV)

OBJECTIF 5
Développer de manière
volontariste la filière bois énergie

1. Décidons collégalement du développement du PV
2. Encadrons qualitativement le développement du PV
3. Encadrons quantitativement le développement du PV
4. Expérimentons la mise en œuvre d'un projet PV exemplaire

12. Cultivons nos espaces boisés
13. Plantons des arbres et des haies

AXE 2 HABITER ET GERER DURABLEMENT LES PAYSAGES

OBJECTIF 2
Urbaniser et construire
autrement

OBJECTIF 3
Cultiver durablement,
manger sain et local

OBJECTIF 4
Gérer écologiquement les
espaces (inter)communaux

OBJECTIF 6
Inventer de nouvelles mobilités

5. Privilégions la réhabilitation du bâti ancien
6. Végétalisons nos rues et nos places
7. Construisons moins et mieux

8. Relocalisons l'agriculture et l'alimentation
9. Impulsons des dynamiques agricoles innovantes

10. Entretienons écologiquement nos espaces de vie
11. Faisons pâturer plutôt que faucher mécaniquement

14. Constituons un réseau de routes dédiées aux mobilités douces
15. Développons et aménageons des espaces intermodaux

AXE 3 VALORISER LES PATRIMOINES DE L'ENERGIE

OBJECTIF 7
Valoriser des sites énergétiques
emblématiques

OBJECTIF 8
Diffuser une culture des
paysages de l'énergie

16. (A)ménageons les sites du Pech de Berre, moulin d'Aiguillon et de Montpezat
17. Accompagnons la réhabilitation des anciens moulins et pigeonniers

18. Constituons une route touristique à la découverte des moulins à vent et à eau
19. Organisons une programmation culturelle et pédagogique

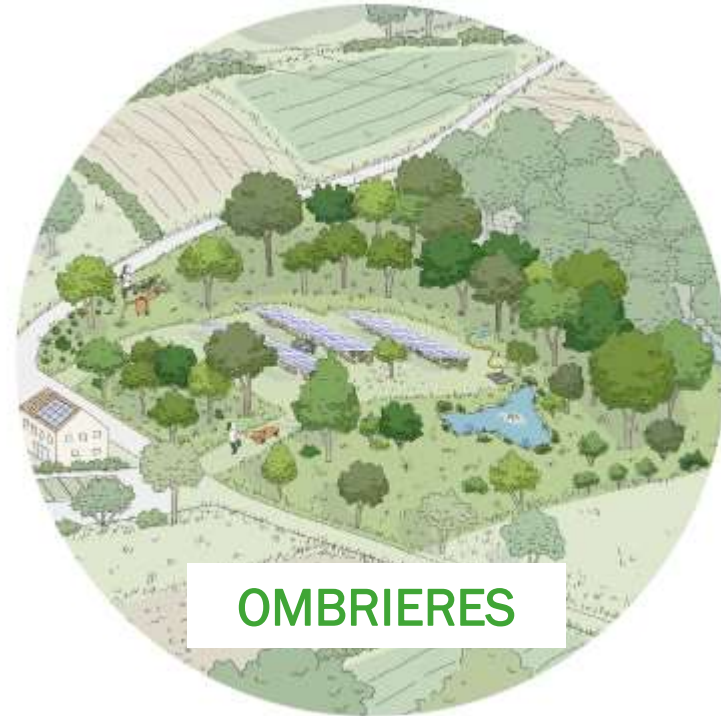
...d'ores et déjà déclinée en outils et actions opérationnels...



Avenant à la charte qualité photovoltaïque :

2/ RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

2 volets



1. Inscription dans l'ensemble paysager concerné

Traiter les covisibilités, insertion paysagère, parcs non fragmentés, adapter la taille du parc aux structures paysagères existantes



2. Prise en compte du relief

S'adapter à la topographie, suivre et souligner les courbes de niveau (pas de panneaux perpendiculaires aux pentes, ni en point haut), éviter les remblais



3. Prise en compte de la trame de l'eau

Eviter toute implantation à proximité des cours d'eau ou mares, recréer des ripisylves diversifiées, créer des noues, même au sein du parc



4. Composition et échelle du projet

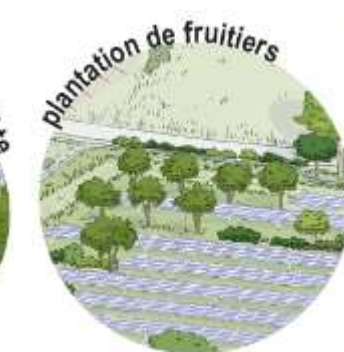
Définir une organisation spatiale du parc cohérente avec les structures paysagères existantes, adapter le projet à l'échelle du site, pas d'implantation en diagonale ou trop dense



implantations trop denses et continues

5. Trame végétale

Préserver la végétation existante, traiter avec soin et végétaliser les limites du parc, constituer une trame paysagère d'ensemble (ne pas se limiter aux interfaces avec l'extérieur), intercaler tables et plantations, reproduire le motif des joualles, assurer la prise et l'entretien des plantations, faire appel à un paysagiste concepteur...



6. Intégration des constructions

Assurer une bonne insertion paysagère des équipements et constructions, implantés en points bas, réserves incendies enterrées ou sous forme de mares en bas de pente



Réservoir incendie en creux soude



mare servant aussi de réserve incendie

7. Traitement des voies d'accès et de desserte interne

Privilégier les chemins non revêtus et de faible emprise, avec un revêtement terre-pierre, privilégier un raccordement le long de chemin existants



revêtement de sol en terre-pierre

8. Traitement des clôtures et portails

Mettre en places des clôtures discrètes et de couleur neutre, de type agricole



clôture de type agricole



portail bois à claire-voie

9. Pédagogie autour des paysages de l'énergie

Valoriser l'information au droit des parcs, avec des éléments discrets bien intégrés



Panneau pédagogique trop saillant visuellement



panneau pédagogique



panneau pédagogique



média ludique de manipulation



Etat initial du paysage
et du patrimoine



Sensibilités
paysagères
et enjeux



3 Scénarios paysagers



1 Scénario
paysager de
compromis



Photomontages



Impacts
et mesures
paysagères



Pré-design du projet de la
part du porteur de projet



Adaptation et finalisation
du design du projet

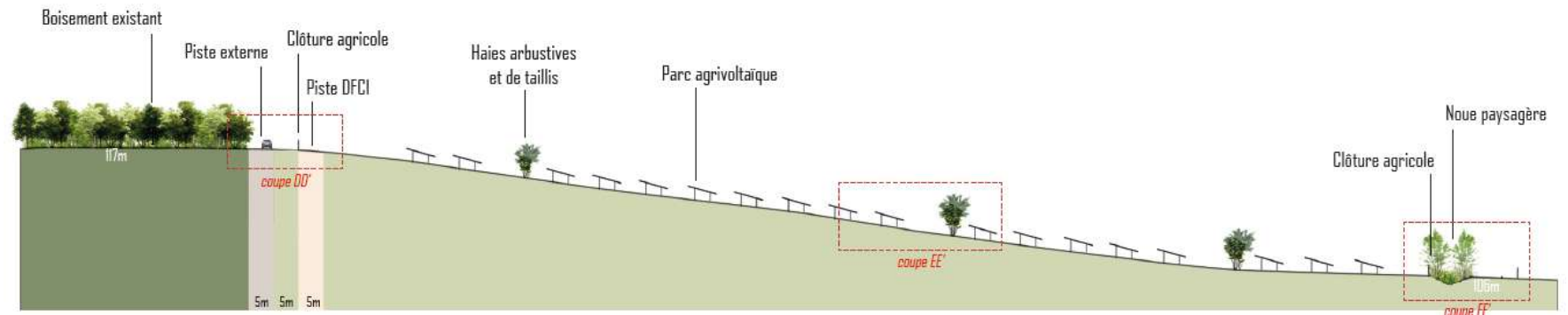




- **Concevoir et adapter le projet en tenant compte des covisibilités** et en visant une atténuation importante des impacts paysagers
- Adapter la taille du projet et concevoir l'organisation du parc en respectant les **structures paysagères existantes sur la parcelle**



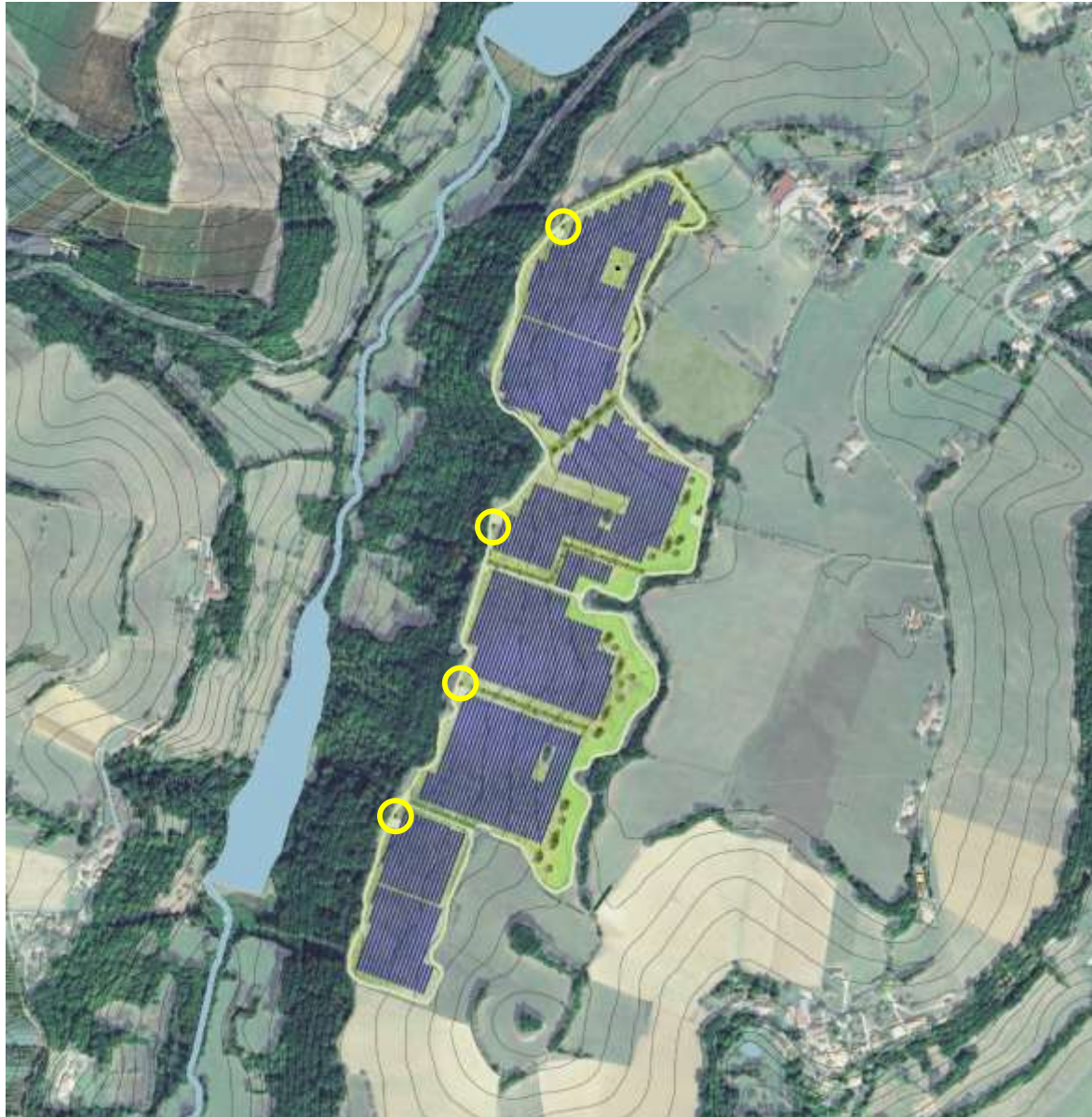
- Prendre en compte du relief
- Respecter la topographie naturelle de la parcelle





- préférer des lignes de panneaux qui suivent et soulignent les courbes de niveau
- éviter l'implantation des panneaux en travers de la pente en privilégiant une implantation parallèle aux courbes de niveau qui atténue les impacts visibles du projet





- **Assurer une bonne insertion paysagère des équipements et constructions, implantés en points bas, réserves incendies enterrées ou sous forme de mares en bas de pente**



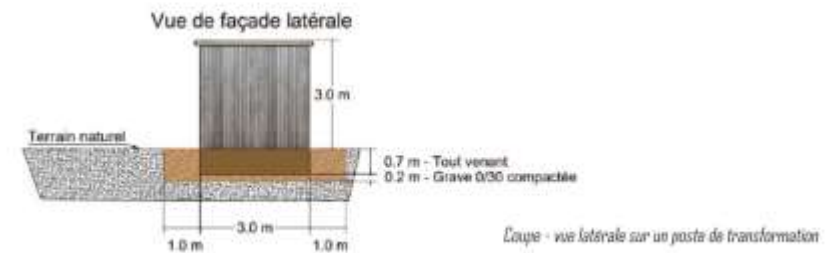
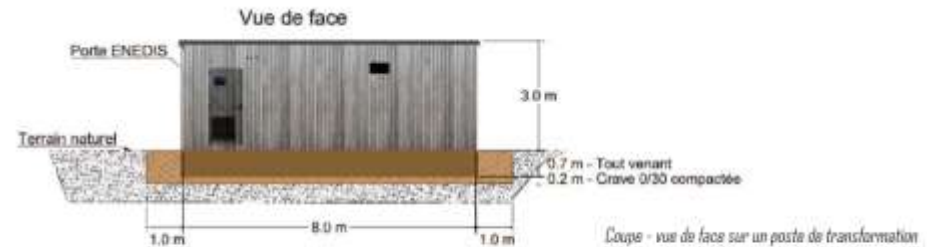
Reserve incendie enterrée laissant visible un espace herbeux



Travaux de mise en place de la réserve incendie enterrée



Signalisation de la présence d'une réserve incendie enterrée



- **Prise en compte de la trame de l'eau** et éviter toute implantation à proximité des cours d'eau ou mares, recréer des ripisylves diversifiées, créer des noues, même au sein du parc
- **Créer des mares en bas de pente, à partir de zone de rétention des eaux de surfaces,** qui puissent servir à la fois à la gestion des eaux pluviales et de réserve incendie à ciel ouvert.



- **Traiter avec soin et végétaliser les limites du parc en constituant une trame paysagère d'ensemble** : intercaler des plantations de haies buissonnantes, arbustives et/ou fruitières entre les rangées de panneaux, soit en début de rang sur une partie du rang, soit en substitution d'un rang en entier, afin de constituer des masques visuels végétalisés de nature à assurer une meilleure insertion paysagère du projet.



Palette végétale pour les plantations de fruitiers



Pommier



Prunier d'Ente



Poirier commun



Cognassier



I-I



**PLAN DE PLANTATION
EXTRAIT 1/200**

Légende

Grands sujets	Moyens sujets	Petits sujets	
<ul style="list-style-type: none"> 125/150 175/200 	<ul style="list-style-type: none"> 60/80 85/100 	<ul style="list-style-type: none"> 40/60 20/30 	<ul style="list-style-type: none"> 20/30
<ul style="list-style-type: none"> C.sp. <i>Arbuste (Corylus avellana)</i> C.m. <i>Cornouiller mâle (Cornus mas)</i> C.s. <i>Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)</i> B.al. <i>Beyrux alaine (Bhamus alata)</i> C.ar. <i>Arbuste (Corylus avellana)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> B.sc. <i>Buis (Buxus sempervirens)</i> E.bj. <i>Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> C.m. <i>Cornouiller mâle (Cornus mas)</i> C.s. <i>Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)</i> B.al. <i>Beyrux alaine (Bhamus alata)</i> C.ar. <i>Arbuste (Corylus avellana)</i> L.vj. <i>Trois (Ligustrum vulgare)</i> V.la. <i>Vernis lauréole (Viburnum laurifolium)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> C.sp. <i>Arbuste (Corylus avellana)</i> B.sc. <i>Buis (Buxus sempervirens)</i> B.ca. <i>Agave (Aloe vera)</i> P.pr. <i>Pivoine (Paeonia officinalis)</i>

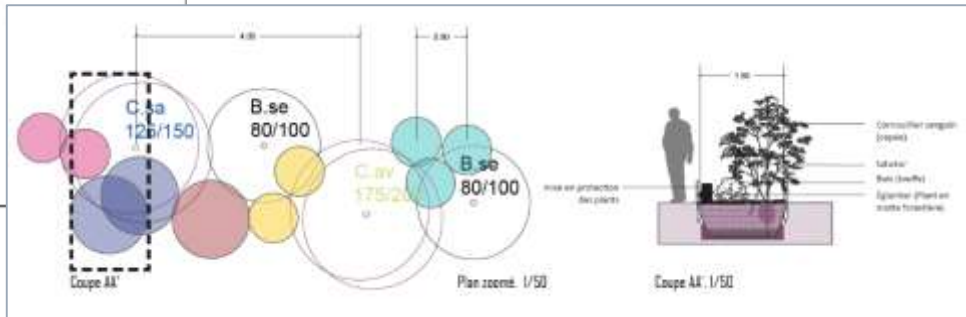
La palette végétale préconisée pour les haies pérennes ou semi-pérennes au parc agricole sont des haies actives et de copistes dont les sujets seront implantés selon un espacement régulier afin de créer un effet naturel.

Il est proposé de composer les haies à partir d'essences adaptées au territoire. Issues de la liste des essences préconisées dans le cadre du régime départemental AEPH « Arbre Sans le Paysage Rural », et cohérentes avec caractéristiques paysagères du secteur.

Afin de maintenir une hauteur maximale de 2 mètres conforme aux présentations SDG en matière de défense incendie, les sujets seront taillés régulièrement afin de conserver cette hauteur maximale.

Haie active

Buis (Buxus sempervirens) *Agave (Aloe vera)* *Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)* *Cornouiller mâle (Cornus mas)*
Trois (Ligustrum vulgare) *Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)* *Arbuste (Corylus avellana)* *Beyrux alaine (Bhamus alata)* *Pivoine (Paeonia officinalis)* *Vernis lauréole (Viburnum laurifolium)*



TYPOLOGIE	Essence	Hauteur à maturité	Diamètre / Hauteur à la plantation	Port/conditionnement	Quantité	Unité	Coût estimatif	Aless 5%	
Haies arbustives périphériques Sud	Aubépine (<i>Urticaeque</i>)	2 à 8m	20/30	Plant en motte forestière	39 u				
	Aubépine (<i>Urticaeque</i>)	2 à 8m	175/200	Cépe / motte grillagée	4 u				
	Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	5 à 6m	80/100	Touffe	22 u				
	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	5 à 7m	40/60	Touffe	5 u				
	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	5 à 7m	125/150	Touffe	12 u				
	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	3m	40/60	Touffe	13 u				
	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	3m	125/150	Touffe	6 u				
	Eglantier (<i>Rosa canina</i>)	2 à 3m	20/40	Plant en motte forestière	51 u				
	Fusain d'Europe (<i>Eurolymus europaeus</i>)	2,50m	60/80	Touffe	16 u				
	Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>)	1 à 3m	40/60	Touffe	14 u				
	Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>)	1 à 3m	175/200	Touffe	8 u				
	Nossetier (<i>Corylus avellana</i>)	3 à 6m	40/60	Touffe	16 u				
	Nossetier (<i>Corylus avellana</i>)	3 à 6m	175/200	Cépe / motte grillagée	7 u				
	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	1 à 5m	20/30	Plant en motte forestière	41 u				
	Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)	5m	40/60	Touffe	20 u				
	Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	2,5 à 4m	40/60	Touffe	9 u				
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Grands Arbustes							105 m ³	
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Petits Arbustes							31,5 m ³	
	Paillage ép. 10cm au pied des arbustes							315 m ²	
	Tuteurage							37 U	
							20 135,00 €	21 141,75 €	
Haies arbustives périphériques Est	Aubépine (<i>Urticaeque</i>)	2 à 8m	20/30	Plant en motte forestière	30 u				
	Aubépine (<i>Urticaeque</i>)	2 à 8m	175/200	Cépe / motte grillagée	3 u				
	Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	5 à 6m	80/100	Touffe	24 u				
	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	5 à 7m	40/60	Touffe	17 u				
	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	5 à 7m	125/150	Touffe	7 u				
	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	3m	40/60	Touffe	16 u				
	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	3m	125/150	Touffe	7 u				
	Eglantier (<i>Rosa canina</i>)	2 à 3m	20/40	Plant en motte forestière	43 u				
	Fusain d'Europe (<i>Eurolymus europaeus</i>)	2,50m	60/80	Touffe	18 u				
	Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>)	1 à 3m	40/60	Touffe	14 u				
	Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>)	1 à 3m	175/200	Touffe	6 u				
	Nossetier (<i>Corylus avellana</i>)	3 à 6m	40/60	Touffe	16 u				
	Nossetier (<i>Corylus avellana</i>)	3 à 6m	175/200	Cépe / motte grillagée	5 u				
	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	1 à 5m	20/30	Plant en motte forestière	35 u				
	Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)	5m	40/60	Touffe	20 u				
	Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	2,5 à 4m	40/60	Touffe	11 u				
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Grands Arbustes							62,5 m ³	
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Petits Arbustes							18,75 m ³	
	Paillage ép. 10cm au pied des arbustes							187,5 m ²	
	Tuteurage							28 U	
							14 352,50 €	15 359,25 €	
Ripisylve du fossé	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	15m	20/30	Plant en motte forestière	63 u				
	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	15m	10_12	tige / motte grillagée	11 u				
	Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)	20 à 90 cm	CONT 2/3	Touffe / port dressé	155 u				
	Lèche pendante (<i>Carex pendula</i>)	1,2m	CONT 3	Touffe	215 u				
	Lalche d'Oshima (<i>Lalche ostheimensis evergreen</i>)	35cm	CONT 3	Touffe	153 u				
	Massette (<i>Cyperus acris</i>)	1,80m	CONT 3	Touffe / port dressé	160 u				
	Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	20m	10_12	tige / motte grillagée	10 u				
	Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)	6m	125/150	Cépe / motte grillagée	6 u				
	Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>)	90cm	godet de 9 cm	Touffe / port dressé	146 u				
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Grands Arbustes							90 m ³	
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Petits Arbustes et vivaces							45 m ³	
	Paillage ép. 10cm							270 m ²	
	Tuteurage							27 U	
							20 540,00 €	21 546,75 €	
Noue paysagère	Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>)	20 à 90 cm	CONT 2/3	Touffe / port dressé	75 u				
	Glycérie aquatique (<i>Glyceria maxima</i>)	1 à 3m	godet de 9 cm	Touffe	64 u				
	Lalche d'Oshima (<i>Lalche ostheimensis evergreen</i>)	35cm	CONT 3	Touffe	47 u				
	Lèche pendante (<i>Carex pendula</i>)	1,2m	CONT 3	Touffe	60 u				
	Massette (<i>Cyperus acris</i>)	1,80m	CONT 3	Touffe / port dressé	71 u				
	Rivine des prés (<i>Rivina praecox</i>)	1,20m	godet de 9 cm	Touffe / port dressé	106 u				
	Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>)	90cm	godet de 9 cm	Touffe / port dressé	60 u				
	Véronique des ruisseaux (<i>Veronica hederifolia</i>)	20cm	godet de 9 cm	Touffe / port rampant	75 u				
	Ensemencement routique partiel (1/3 de la surface de la noue)							98 m ²	
	Terrassement et mise en place de terre végétale - Vivaces							147 m ³	
	Paillage ép. 10cm							264 m ²	
							16 510,00 €	17 516,75 €	

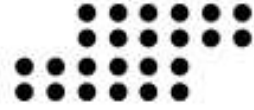
... et acquérant une valeur juridique via le PLUi

En discussion d'ici fin 2025 :

- Zonages adaptés pour les **sites artificialisés identifiés** ?
- Création d'une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « photovoltaïque au sol »** ?
- Retranscription de certains éléments de la charte et son avenant dans le **règlement** ?

- Et par ailleurs : éléments spécifiques dans le règlement pour faciliter l'insertion paysagère des hangars agricoles photovoltaïques

Attente forte des élus : volonté de conférer une valeur juridique à la charte rapidement



MERCI

DE VOTRE ATTENTION

